

Customer information

(Art. 45 Swiss Insurance Supervisory Act, ISA)

Your advisor

(hereinafter referred to as "adviser")

The coordinates of your advisor can be seen on the business card given to you.

Your advisor is registered as an independent intermediary with the Federal Office of Private Insurance within the framework of the legal requirements. Your advisor is employed by Verlingue AG.

Our offer

The mandatee (Verlingue AG) is mandated by its clients in accordance with the services agreed in the broker contract. Depending on the client's insurance needs, our advisory and support services include the following insurance lines and providers:

- Insurance lines: All insurance and pension products
- Insurers: All relevant market providers. The selection of providers may change continuously (product providers, name changes/mergers, etc.). Please consult the current list published on our homepage (www.verlingue.ch).

Tie to insurer

All employees of Verlingue AG, as well as the brokerage firm itself are independent in recommending the optimal insurer. Verlingue AG is compensated by the insurers with the brokerage fees customary in the market.

Liability

In the event of negligence, error or incorrect information provided by the advisor in connection with our brokerage activities, Verlingue AG shall be liable, insofar as liability exists. For this purpose, Verlingue AG has procured the professional liability insurance required by law.

Data protection / secrecy

The mandatee shall process the personal data provided to it in accordance with the principles of Art. 6 of the Federal Data Protection Act (FADP). The client is aware that the mandatee regularly processes particularly sensitive personal data (in particular health data) for the correct fulfilment of the contract. Furthermore, it acknowledges that the disclosure of personal data to third parties (namely insurance companies) is necessary for obtaining offers, for invitations to tender, for the procurement of insurance policies or for the settlement of claims. The mandatee shall process personal data requiring special protection only within the scope of the performance of the contract and subsequent storage. It is the client's responsibility to ensure that the mandatee may process the personal data transferred to it, including particularly sensitive personal data, within the scope of the order and, in particular, may also transfer and disclose it on to third parties.

The mandatee may also be required to disclose the personal data and that of their group companies to authorities.

Where possible, the mandatee ensures that these recipients comply with the requirements of data protection and treat the personal data transmitted confidentially.

The mandatee shall retain the transmitted personal data for as long as it is required for the fulfilment of the contractual and legal obligations (e.g. retention obligation for accounting documents of 10 years).

As long as legal claims by or against the mandatee are not yet time-barred, the personal data necessary for the enforcement or defense of the corresponding claims may continue to be stored. Personal master data, address data and contact details may also be used for marketing purposes (e.g. for event invitations and newsletters). In all other respects, the Contractor's data protection declaration applies, which can be found at: www.verlingue.ch

Register

We would like to point out that the register for "independent insurance intermediaries" is public or accessible to the public in accordance with supervisory legislation (www.vermittleraufsicht.ch).

We thank you for the trust you have placed in Verlingue and our employees .

Information à la clientèle

(art. 45 LSA)

Votre conseiller/ère (ci-après "conseiller")

Les coordonnées de votre conseiller sont indiquées sur la carte de visite qui vous a été remise.

Votre conseiller est enregistré en tant qu'intermédiaire indépendant auprès de l'Office fédéral des assurances privées dans le cadre des dispositions légales applicables. Votre conseiller est employé par Verlingue AG.

Notre offre

Le courtier travaille pour le compte de sa clientèle conformément aux services convenus dans le mandat de courtage. Notre offre de conseil et d'assistance comprend les branches d'assurance et les prestataires suivants, en fonction des besoins d'assurance du client/de la cliente :

- Branches d'assurance : tous les produits d'assurance et de prévoyance.
- Assureurs : tous les fournisseurs importants du marché. La sélection des fournisseurs peut être modifiée en permanence (fournisseurs de produits, changements de nom/fusions, etc.). Nous vous prions de consulter la liste actuelle publiée sur notre site Internet (www.verlingue.ch).

Lien avec l'assureur

Tous les collaborateurs de Verlingue AG, ainsi que la société de courtage elle-même, sont indépendants dans la recommandation de l'assureur optimal. Verlingue AG est rémunérée par les assureurs avec les commissions habituelles du marché.

Responsabilité

En cas de négligence, d'erreur ou de renseignements erronés fournis par le conseiller dans le cadre de notre activité d'intermédiation, Verlingue AG doit en répondre, pour autant que sa responsabilité soit engagée. Verlingue AG a conclu à cet effet l'assurance responsabilité civile professionnelle prescrite par la loi.

Protection des données / Confidentialité

Le mandataire traite les données personnelles qui lui sont transmises conformément aux principes de l'art. 6 de la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Le mandant est conscient du fait que le mandataire traite régulièrement des données personnelles sensibles (en particulier des données relatives à la santé) afin de remplir correctement son mandat. En outre, il prend connaissance du fait que la demande d'offres, les appels d'offres, la médiation d'assurances ou le règlement de sinistres nécessitent la communication de données personnelles à des tiers (notamment à des assurances). Le mandataire ne traite les données personnelles sensibles que dans le cadre de l'exécution du mandat et de leur conservation ultérieure. Il incombe au mandant de veiller à ce que le mandataire puisse traiter les données personnelles qui lui ont été transmises, notamment les données sensibles, dans le cadre du mandat et notamment les transmettre à des tiers.

Dans certaines circonstances, nous sommes également tenus de communiquer vos données personnelles et celles des sociétés de votre groupe aux autorités.

Dans la mesure du possible, nous veillons à ce que ces destinataires respectent les conditions de la protection des données et traitent les données personnelles transmises de manière confidentielle.

Le mandataire conserve les données personnelles transmises aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles et légales (p. ex. obligation de conserver les pièces comptables pendant 10 ans). Tant que les droits légaux du ou contre le mandataire ne sont pas prescrits, les données personnelles nécessaires à l'application ou à la défense des droits correspondants peuvent continuer à être conservées.

Les données personnelles de base, les données d'adresse et les coordonnées peuvent également être utilisées à des fins de marketing (par exemple pour des invitations à des événements et des newsletters).

Par ailleurs, la déclaration de protection des données du mandataire s'applique et peut être consultée à l'adresse suivante : www.verlingue.ch.

Registre

Nous attirons votre attention sur le fait que le registre des "intermédiaires d'assurance indépendants" est public ou peut être consulté par le public conformément à la législation sur la surveillance (www.vermittleraufsicht.ch).

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à Verlingue et à ses collaborateurs.